

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 D 00290

Numéro SIREN : 850 528 449

Nom ou dénomination : 7W

Ce dépôt a été enregistré le 28/12/2021 sous le numéro de dépôt 11455

7W

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7W, SOCIETE CIVILE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Société Civile

Au capital de 644.203 euros

Siège social : Lieudit Montmeillera

73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC

RCS CHAMBERY 850 528 449

Nicolas Bove | Alain Carron-Cabaret | Carole Kassa | Yann Pollet
525, rue Maurice Herzog | 73420 Méry
04 79 35 07 99 | aix@hexact.net



www.hexact.net

Experts-Comptables diplômés inscrits au tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes.
Commissaires aux comptes inscrits sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachés à la CRCC de Chambéry.

SAS HEXACT AUDIT AU CAPITAL DE 52.500 EUROS | SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES.
SOCIÉTÉ INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉE À LA CRCC DE CHAMBERY
SIRET 746 620 376 00051 | RCS CHAMBERY 746 620 376 | APE 6920 Z | N° TVA INTRACOM : FR93 746 620 376

SC 7W

Siège social : Lieudit Montmeillerat – 73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC

Capital social : 644.203 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 7W, SOCIETE CIVILE, EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27 août 2021, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A obtenir les derniers comptes annuels au 31 décembre 2020, ainsi qu'un grand livre à jour des comptes édité au 23 Décembre 2021, établis avec l'assistance de l'Expert-Comptable de la Société ;
- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, à l'aide du Grand Livre à jour au 23 Décembre 2021, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'étant consenti au profit de tiers ou d'associés, nous n'avons pas d'observation sur ce point.

Fait à Méry, le 23 décembre 2021

HEXACT AUDIT SAS

Commissaire à la transformation



Nicolas BOVE

Commissaire aux comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires
aux comptes, rattaché à la CRCC de Dauphiné-Savoie.